



L'enfance, l'adolescence et la vie en famille

Résultats pour la région Bourgogne

Analyses et commentaires

De l'enquête initiée
par les 4 Unions Départementales
des Associations Familiales
et l'Union Régionale
des Associations Familiales
de Bourgogne

Septembre 2003

Sommaire

Fiche n°1 : Consommation télévisuelle et numérique des jeunes.....	3
Fiche n°2 : Scolarité et développement de l'enfant.....	5
Fiche n°3 : L'école : des élèves qui sont absents.....	8
Fiche n°4 : Délinquance des mineurs.....	10
Fiche n°5 : Projet d'allocation libre choix.....	15

Afin de continuer à représenter les familles de leur région et de leurs départements et suggérer des idées de réforme, pour que l'enfant et l'adolescent puissent s'épanouir dans et par sa vie familiale, les quatre UDAF de Bourgogne et l'URAF de cette région ont lancé en mars 2003 l'enquête « **L'enfance, l'adolescence et la vie en famille** » auprès de 8 000 ménages bourguignons.

Le questionnaire a été diffusé par courrier, auprès de 2 000 ménages dans chacun des quatre départements de la Bourgogne.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître le point de vue des familles bourguignonnes sur les 5 sous-thèmes suivants :

- La perception des parents sur l'influence (nature et degré) de la consommation télévisuelle et numérique de leur(s) enfant(s),
- La scolarité et le développement de l'enfant,
- L'absentéisme scolaire,
- La délinquance des mineurs,
- L'Allocation Libre Choix.

613 ménages bourguignons ont répondu à cette enquête. Le profil des répondants ne correspondant pas exactement à celui de la population générale de la Bourgogne, **une pondération a été effectuée.** La pondération a été réalisée sur 2 sous-populations distinctes : **ménages avec enfant(s) et ménages sans enfants.** Ces 2 sous-populations seront traitées séparément car beaucoup de réponses sont différentes selon que les personnes ont des enfants ou non.

Ménages avec enfant(s) : Le redressement est appliqué à 2 variables pertinentes pour l'analyse. Ces 2 variables sont **la situation familiale et la répartition des ménages par département.**

Ménages sans enfant : Le redressement n'a pu être appliqué qu'à la variable répartition des ménages par département.

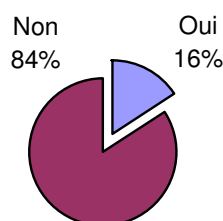
Grâce à ce procédé, les résultats ont pu être généralisés à l'ensemble de la population bourguignonne, considérée selon ces variables sus-mentionnées.



A. Consommation télévisuelle

Total répondants : 279

Laissez-vous votre(vos) enfant(s) de moins de 18 ans regarder la télévision comme il le veut ?



16% des parents laissent leur enfant regarder la télévision librement.

Un enfant est laissé plus libre dans sa consommation télévisuelle si : (tris croisés significatifs)

- sa mère a plus de 40 ans et son père plus de 50 ans,
- il est plus âgé et son niveau scolaire est élevé,
- sa mère a un niveau d'études peu élevé,
- ses parents appliquent le principe de la confiance en ce qui concerne sa consommation télévisuelle,
- ses parents tiennent moins compte de la signalétique jeunesse à la télévision.

Total répondants : 230

Quels sont les principes que vous adoptez ?

8. Surveillance, présence d'un parent
4%

9. L'enfant demande la permission
3%

10. Autre
5%

7. Utilisation de cassettes vidéo, DVD
5%

6. Après les devoirs, si l'enfant a de bonnes notes
6%

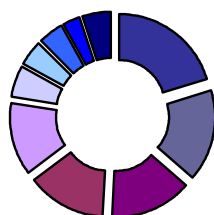
5. Sélection des programmes par les parents
13%

4. Durée limitée
14%

1. Choix de programmes adaptés (sans violence...)
19%

2. Respect des horaires
16%

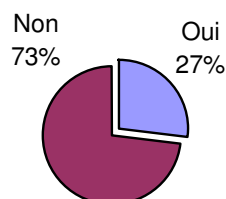
3. Réduction du temps d'écoute en période scolaire
15%



B. Consommation numérique

Total répondants : 168

Laissez-vous votre(vos) enfant(s) de moins de 18 ans consulter Internet comme il le veut ?



27% des parents laissent leur enfant consulter Internet librement.

Un enfant est laissé plus libre dans sa consommation numérique si :

- sa mère a plus de 40 ans et son père plus de 50 ans,
- il est plus âgé et son niveau scolaire est élevé,
- son père est cadre,
- ses parents ont des revenus supérieurs à la moyenne,
- ses parents appliquent le principe de la confiance en ce qui concerne sa consommation numérique,
- ses parents tiennent moins compte de la signalétique jeunesse sur Internet.

Total répondants : 131

Quels sont les principes que vous adoptez ?

7. L'enfant demande la permission
8%

8. Après les devoirs, si l'enfant a de bonnes notes
7%

6. Confiance
9%

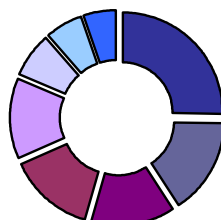
5. Sélection des sites par les parents, système de contrôle parental
17%

4. Enfant trop jeune
18%

1. Surveillance, présence d'un parent
32%

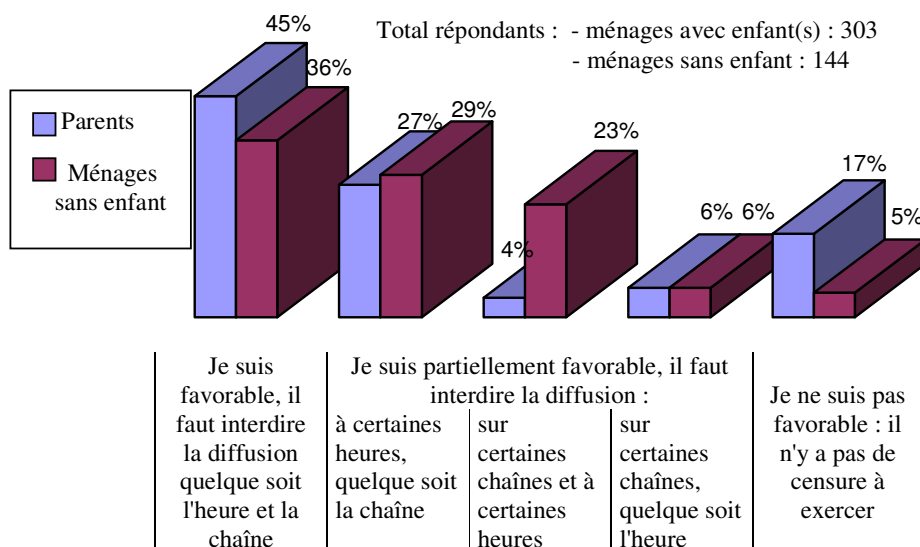
2. Durée limitée
20%

3. Sites adaptés (sans violence...), pour le travail scolaire
18%



C. Censure des films pornographiques

Concernant la censure, il est beaucoup question de supprimer les films pornographiques. Quelle est votre opinion ?



45% des parents et 36% des ménages sans enfant sont favorables à l'interdiction de toute diffusion de films pornographiques.

Les ménages avec ou sans enfant les plus favorables à l'interdiction de toute diffusion de films pornographiques sont :

- les ménages plus âgés,
- et de niveau scolaire moins élevé.

D. Meilleur environnement médiatique

Quelles seraient les solutions pour offrir un meilleur environnement médiatique aux publics jeunes (classer par ordre croissant, de 1 à 5, de la plus efficace à la moins efficace) ?

Rang le plus souvent cité pour chaque réponse possible (réponses des ménages avec et sans enfant)	% pour ce rang	Nombre répondants
Rang 1 : Favoriser le dialogue familial	62%	437
Rang 2 : Fournir aux parents l'information nécessaire sur ce qui est présenté	32%	419
Rang 4 : Instaurer une éducation audiovisuelle à l'école	26%	412
Rang 4 : Donner aux parents les moyens techniques pour exercer un tri sélectif	24%	411
Rang 5 : L'Etat doit exercer un tri sélectif des programmes et sites	38%	415

Meilleur environnement médiatique : désengagement des parents ou demande d'aides ?

Les parents qui ne surveillent pas leurs enfants devant la télévision, pensent plus souvent qu'il faut en priorité que l'Etat et l'école interviennent pour offrir un meilleur environnement médiatique. Ils sont moins demandeurs d'information sur les programmes. Ces parents privilégient donc les aides venant de structures extérieures à la famille par rapport à l'éducation audiovisuelle faite par les parents.

Relation entre le fait de laisser son enfant libre de regarder la télévision librement et de le laisser consulter Internet librement

Total répondants : 160		Consommation télévisuelle libre		%
		Oui	Non	
Consommation numérique libre	Oui	72%	16%	24%
	Non	28%	84%	76%
%		15%	85%	100%

Forte relation positive entre liberté télévisuelle et liberté numérique

84% des parents qui surveillent ce que leur enfant regarde à la télévision, surveillent également leur consommation numérique.

Fiche n°2 : Scolarité et développement de l'enfant



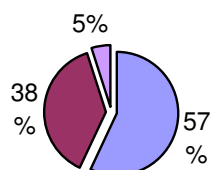
Pourriez-vous donner un avis sur les situations et propositions suivantes concernant la vie scolaire :

A. Ecole maternelle

A.1. Scolarisation des enfants de 2 à 3 ans

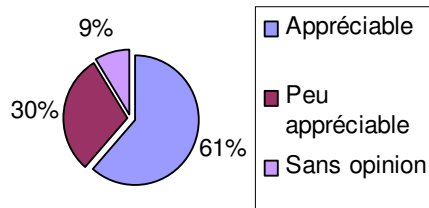
Total répondants : 250

Parents



Total répondants : 97

Ménages sans enfant

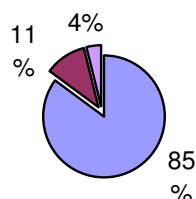


A.2. Classes passerelles pour les enfants de 2 à 3 ans

(système de garde combinant garde et activités scolaires)

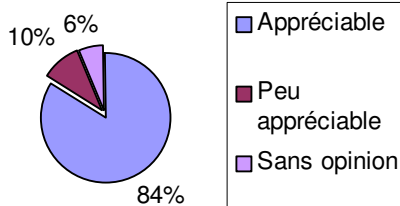
Total répondants : 275

Parents



Total répondants : 118

Ménages sans enfant

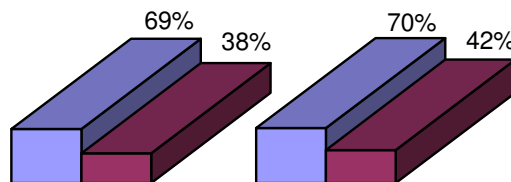
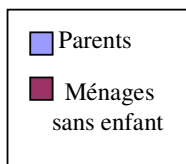


Ces 2 propositions sont plutôt appréciées par les ménages avec ou sans enfant. Les ménages qui apprécient une des 2 propositions, apprécient souvent l'autre proposition.

Pour ce qui est des propositions qui concernent plusieurs niveaux de scolarisation, les ménages favorables à une proposition pour un niveau scolaire y sont souvent favorables pour un autre niveau.

% de ménages qui apprécient la semaine de 4 jours, selon le niveau scolaire :

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 254 - ménages sans enfant : 111



| Ecole primaire | Collège

Les parents dont l'enfant est du niveau scolaire auquel pourrait être appliqué la semaine de 4 jours y sont plus favorables que ceux dont les enfants sont scolarisés dans un niveau supérieur.

Scolarisation des enfants de 2 à 3 ans : **57% des parents et 61% des ménages sans enfant** y sont favorables

Classes passerelles : **85% des parents et 84% des ménages sans enfant** y sont favorables

Les parents qui apprécient le plus la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans et les classes passerelles sont les parents les plus concernés :

- les parents jeunes,
- les mères ayant des enfants en bas âge
- et les parents actifs.

Cependant, les parents de familles nombreuses apprécient moins fréquemment le système des classes passerelles.

Des parents favorables à la semaine de 4 jours

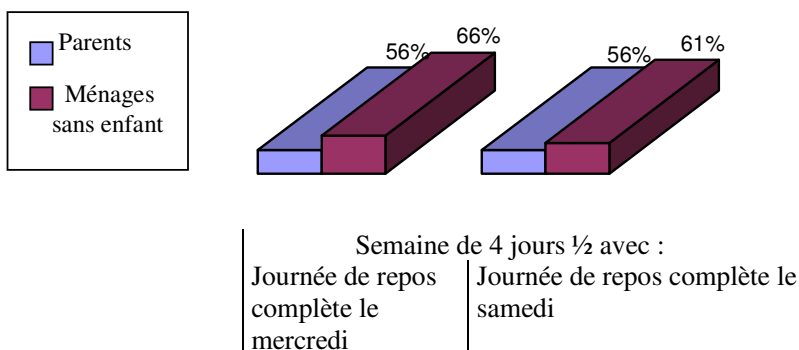
Les ménages qui apprécient le plus la semaine de 4 jours en école primaire et au collège sont :

- les ménages les plus jeunes
- et les catégories sociales et professionnelles les moins favorisées.

B. Semaine de 4 jours 1/2 en primaire

% de ménages qui apprécient la semaine de 4 jours 1/2, selon le jour de repos :

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 252 - ménages sans enfant : 105



Des ménages sans enfant plus favorables à la semaine de 4 j 1/2

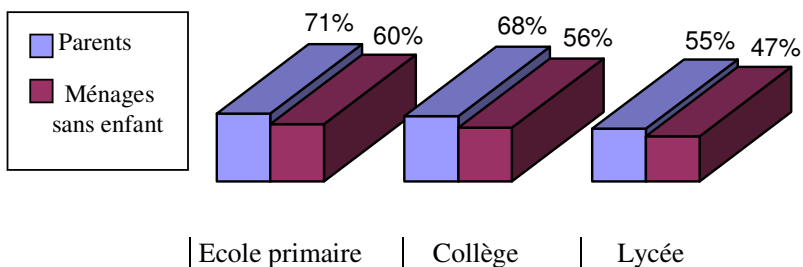
Les parents qui apprécient le plus la semaine de 4 jours 1/2 en école primaire sont les familles monoparentales.

Les ménages avec ou sans enfant favorables à la semaine de 4 jours sont plus favorables à la semaine de 4 jours 1/2 avec journée de repos le samedi que le mercredi. Ils tiennent à ce que leur enfant conserve un week-end de 2 jours complets.

C. Tous les après-midi réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire

% de ménages qui apprécieraient la mise en place des après-midi sportifs ou artistiques quotidiens, selon le niveau scolaire :

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 265 - ménages sans enfant : 116



71% des parents sont favorables à la mise en place d'activités sportives ou artistiques quotidiennes en primaire.

Les parents qui apprécient le plus cette proposition sont :
- les mères
- et les parents les plus jeunes.

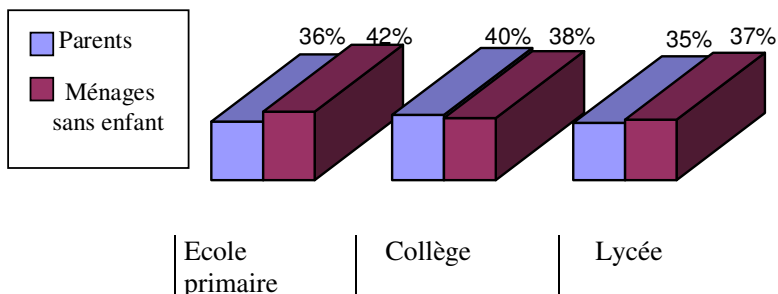
Les ménages sans enfant sont moins favorables à la mise en place de ces activités quotidiennes dans le cadre scolaire.

Le pourcentage de ménages favorables à la mise en place d'activités sportives ou artistiques quotidiennes baisse avec l'augmentation du niveau scolaire pour lequel la situation est proposée.

D. Affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique de domicile

% de ménages qui apprécient l'affectation scolaire obligatoire, selon le niveau scolaire :

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 272 - ménages sans enfant : 117



Un peu plus du tiers des parents et des ménages sans enfant sont favorables à l'affectation obligatoire dans les lycées.

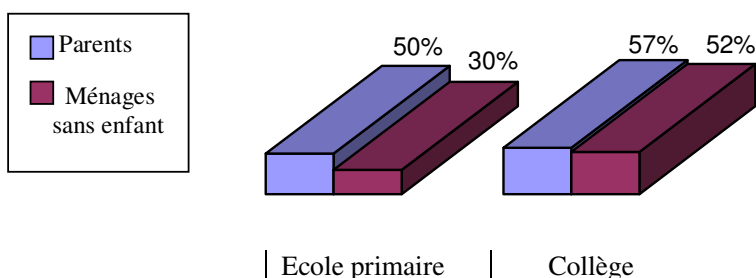
Les parents qui apprécient le plus cette proposition sont :
 - les parents dont la situation sociale et professionnelle est relativement modeste
 - et les pères.

Les ménages sans enfant qui apprécient le plus cette proposition sont :
 - les ménages dont le niveau d'étude intermédiaire
 - et les habitants de la Nièvre et de la Saône et Loire.

E. Cartable électronique

% de ménages qui apprécieraient la mise en place du cartable électronique, selon le niveau scolaire :

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 272 - ménages sans enfant : 115



Les parents et les ménages sans enfant semblent partagés face à la mise en place cartable électronique en école primaire et au collège ; cependant les ménages sans enfant y sont plutôt défavorables en école primaire.

Les parents qui apprécient le plus la mise en place du cartable électronique sont :
 - les parents les plus jeunes,
 - les citoyens
 - et les moins favorisés socialement.

L'appréciation que les ménages ont de la mise en place du cartable électronique dépend aussi du rapport qu'ils ont avec les nouvelles technologies. C'est peut-être ce qui explique le fort taux de personnes sans opinion sur cette question. Ainsi, 1/4 des ménages sans enfant n'ont pas d'opinion sur la mise en place du cartable électronique au collège.

Fiche n°3 : L'école : des élèves qui sont absents



A. L'école concourt à...

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 300
- ménages sans enfant : 140

A votre avis, à l'heure actuelle, l'école concourt à (classer de 1 à 5, du plus important au moins important) ?

Réponses à classer	Parents		Ménages sans enfant	
	Rang le plus souvent cité	%	Rang le plus souvent cité	%
Transmettre un savoir	Rang 1	56%	Rang 1	47%
Être avec les autres et apprendre à vivre avec eux	Rang 2	30%	Rang 2	27%
Apprendre à respecter les règles de la société	Rang 2	29%	Rang 3	30%
Apprendre un métier	Rang 5	47%	Rang 4	33%
Epanouir l'enfant/le jeune	Rang 5	30%	Rang 5	49%

Certaines réponses à la question : « A l'heure actuelle, l'école concourt à ... » s'opposent. Ainsi, les ménages avec ou sans enfant qui pensent que l'école concourt en premier lieu à transmettre un savoir, pensent fréquemment qu'elle concourt en dernier lieu à apprendre un métier et inversement.

B. Motifs d'absence scolaire acceptables

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 300
- ménages sans enfant : 144

Quels sont les motifs pour lesquels vous accepteriez qu'un enfant/ jeune manque l'école (plusieurs choix possibles) ?

Les 5 motifs les plus fréquemment cités (%)	Parents	Ménages sans enfant
Maladie	100%	99%
Violence à l'école	40%	36%
Stress, fatigue, besoin de récupérer	36%	29%
Décalage entre vacances scolaires et possibilité techniques de départ ou de retour de vacances	18%	15%
Aide, soutien à la famille	10%	12%

56% des parents et 47% des ménages sans enfant estiment que l'école concourt en premier lieu à transmettre un savoir.

Les ménages avec ou sans enfant qui pensent que l'école concourt en premier lieu à :

* transmettre un savoir sont plutôt des ménages dont la situation sociale et professionnelle est plus favorisée.

* apprendre un métier sont :
- plutôt des ménages peu diplômés,
- et les ménages plus âgés.

40% des parents acceptent que leur enfant manque l'école pour cause de violence

Les parents qui citent plus de 4 motifs d'absence acceptables sont :

- les familles monoparentales,
- des parents de niveau scolaire peu élevé
- et dont les revenus sont modestes.

Les ménages qui citent le plus de 4 motifs d'absence acceptables ont estimé que les motifs suivants étaient acceptables:
petit bobo, relations conflictuelles avec un élève, désintérêt pour l'école et redoublement.

C. Stratégies de lutte contre l'absentéisme scolaire

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 300
- ménages sans enfant : 144

Quelles seraient à votre avis les trois réponses les plus efficaces pour lutter contre l'absentéisme (trois choix possibles) ?

Réponses citées en %	Parents	Ménages sans enfant
Sensibiliser les parents à renouer le dialogue famille/enfant/école	72%	75%
Responsabiliser l'enfant	63%	56%
Contraindre les parents	39%	44%
Aider l'enfant (ex: soutien pédagogique)	37%	29%
Sensibiliser (et former) les enseignants à renouer le dialogue famille/enfant/école	32%	37%
Informers les parents sur l'obligation scolaire	26%	35%
Responsabiliser le personnel d'encadrement des établissements	12%	13%
L'absentéisme n'est pas un problème en soi et l'on ne doit pas mener d'actions pour lutter contre ce phénomène	2%	1%
Aucune action n'est efficace pour remédier à l'absentéisme	1%	0%

Les ménages sans enfant considèrent plus souvent (que les ménages avec enfant) que l'acteur : « parent » est une des personnes qui a le plus d'importance dans la lutte contre l'absentéisme scolaire, quelque soit la manière dont elle intervient.

Près des ¾ des ménages avec ou sans enfant estiment que dans la lutte contre l'absentéisme il est efficace de sensibiliser les parents à renouer le dialogue

Les parents qui estiment efficace de sensibiliser les parents à renouer le dialogue sont plus souvent :
- des parents citadins,
- et des pères de niveau d'études supérieures.

Les ménages sans enfant qui estiment efficace de sensibiliser les parents à renouer le dialogue sont plus souvent :
- des couples par rapport aux personnes seules
- et des femmes de profession intermédiaire.

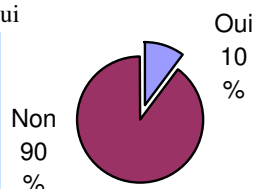
Fiche n°4 : Délinquance des mineurs



A. Connaissance d'un enfant délinquant

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 305 dont 31 oui
 - ménages sans enfant : 146 dont 14 oui

Y a-t-il dans votre entourage familial un ou plusieurs jeunes qui ont eu lors des 5 dernières années des comportements que l'on pourrait qualifier de délinquants alors qu'ils étaient mineurs?



Les enfants délinquants connus par les ménages interrogés sont plus souvent des garçons que des filles.

B. Quel acte « délinquant » ?

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 30
 - ménages sans enfant : 13

Quel acte "délinquant" l'enfant/le jeune a-t-il commis ?

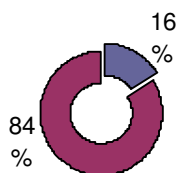
Les 5 actes les plus fréquemment cités (%)	Parents	Ménages sans enfant
Vandalisme, dégradation de matériel...	37%	26%
Vol	24%	55%
Consommation de drogue	24%	9%
Violence physique : frapper une personne	19%	18%
Violence verbale : insulte	14%	9%

C. Dispositions pour éviter de nouveaux écarts

L'enfant/jeune ayant commis l'acte est ?

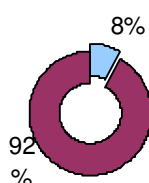
Total répondants : 31

Parents



Total répondants : 13

Ménages sans enfant



- Un de vos enfants
- Un de vos petits-enfants
- Un autre membre de la famille

10% des ménages connaissent un enfant délinquant dans leur entourage familial.

Les parents qui connaissent un enfant délinquant ont plus souvent :

- un niveau scolaire faible,
- des revenus modestes
- et un enfant de 7 à 17 ans.

Ils sont moins souvent d'accord avec le fait de sanctionner les parents d'enfants délinquants.

Les actes qualifiés de délinquant les plus fréquemment cités sont :
 - le vandalisme,
 -et le vol.

Les parents qui connaissent un enfant délinquant, ont souvent cité plusieurs actes de différentes natures pour un même jeune. Ces actes sont donc souvent commis à répétition ou se cumulent.

La majorité des ménages qui connaissent un enfant délinquant indique qu'il s'agit d'un autre membre de la famille et non pas d'un de leurs enfants ou petits-enfants.

Avez-vous pris certaines dispositions pour éviter de nouveaux écarts dans le comportement du jeune ?

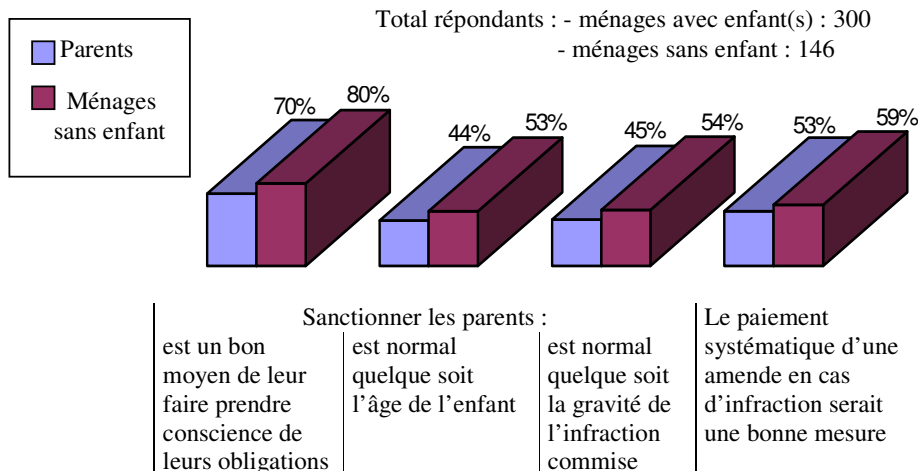
L'enfant délinquant est :	Qui est intervenu pour éviter au jeune d'autres écarts	Sous –population concernée	
		Parents	Ménages sans enfant
- un de vos enfant	- vous	100%*	
	- votre entourage familial	40%	
- un autre membre de la famille	- ses parents	62,5%	76,9%
	- vous	34,7%	76,9%

* : Note de lecture : 100% des parents dont l'enfant a commis un acte délinquant sont intervenus pour éviter de nouveaux écarts dans le comportement du jeune.

D. Stratégies de lutte contre la délinquance :

Voici une liste d'affirmations concernant les parents d'enfant mineurs ayant commis des actes de délinquance. Pour chacune pouvez-vous nous dire si vous êtes d'accord ou pas ?

% de ménages en accord avec la liste d'affirmations suivantes :



Les parents qui ne connaissent pas d'enfant délinquant pensent plus souvent que les parents d'enfant délinquant doivent être sanctionnés. Ainsi, alors que les parents qui connaissent un enfant délinquant ont pour la plupart eu recours au dialogue pour éviter de nouveaux écarts dans le comportement de l'enfant, ceux qui n'en connaissent pas pensent plus fréquemment qu'il faut sanctionner les parents.

Dispositions prises par les parents pour éviter de nouveaux écarts : Dialogue et soutien

Les parents qui connaissent un enfant délinquant (quelque soit leur lien avec l'enfant) sont le plus souvent intervenus en dialoguant avec le jeune et en soutenant les parents.

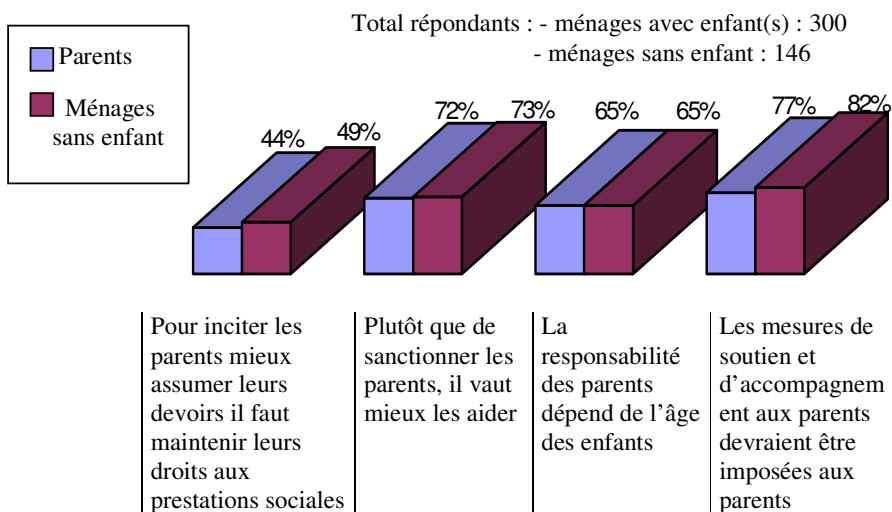
Les ménages sans enfant qui connaissent un enfant délinquant estiment plus souvent que les parents et eux-mêmes sont intervenus en punissant l'enfant.

Sanctionner les parents d'enfant délinquant : 32% de parents tout à fait d'accord avec cette affirmation

Les ménages avec ou sans enfant qui pensent que sanctionner les parents d'enfant délinquant est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations, sont plus souvent des ménages de niveau scolaire peu élevé.

Ces ménages souhaitent également plus souvent que quelque soit la gravité de l'infraction commise par l'enfant et quelque soit son âge, les parents soient sanctionnés.

% de ménages en accord avec la liste d'affirmations suivantes :



Une certaine confusion ou désarroi existe chez les ménages en ce qui concerne les stratégies à adopter pour lutter contre la délinquance. Ainsi, beaucoup de ménages qui estiment une affirmation juste, jugent également juste une autre affirmation qui contredit pourtant en partie la première affirmation.

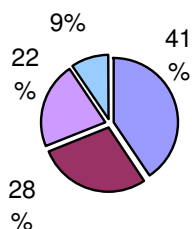
E. Suppression systématique du versement des allocations familiales dès lors que le mineur est placé dans un centre éducatif fermé

Dans le débat public actuel, il est question de supprimer **systématiquement** (le juge n'aurait plus d'avis d'appréciation) le versement des allocations familiales dès lors qu'un mineur est placé dans un centre éducatif fermé.

Etes-vous favorable à cette mesure ?

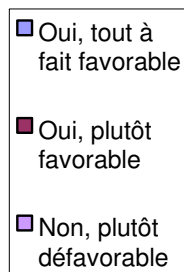
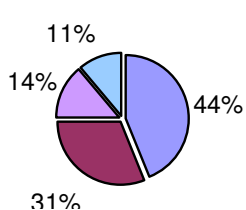
Total répondants : 289

Parents



Total répondants : 132

Ménages sans enfant



Aider les parents d'enfant délinquant : 34% des parents tout à fait d'accord avec cette affirmation.

Les ménages avec ou sans enfant qui pensent qu'il vaut mieux aider les parents sont plus fréquemment :

- des ménages de niveau d'études supérieures
- et des habitants de Saône et Loire.

Les parents qui pensent qu'il vaut mieux aider les parents d'enfant délinquant sont plus fréquemment des familles monoparentales.

Ils souhaitent plus souvent le maintien des prestations familiales pour inciter les parents à mieux assumer leurs devoirs et la mise en place de mesures de soutien et d'accompagnement à la

69% des parents et 75% des ménages sans enfant sont favorables à la suppression des allocations familiales dès lors qu'un mineur est placé dans un centre éducatif fermé.

Les parents qui y sont le plus favorables, sont :

- les parents de revenus moyens supérieurs,
- les mères les moins âgées,
- celles qui sont agricultrices ou artisans
- et les couples par rapport aux familles monoparentales.

Les ménages qui y sont le plus favorables, sont :

- les femmes les moins âgées et les plus âgées,
- les couples sans enfant par rapport aux personnes seules
- et les hommes de niveau scolaire faible.

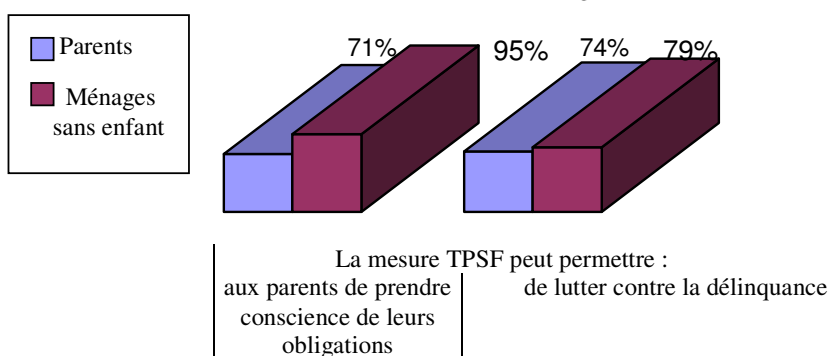
F. Mesure de Tutelle aux Prestations Sociales et Familiales (TPSF) :

Des mesures éducatives peuvent être ordonnées par le juge pour défendre l'intérêt de l'enfant et apporter un soutien à la famille. Parmi elles, la TPSF (Tutelle aux Prestations Sociales et Familiales) consiste à nommer un tuteur qui, tout en menant un accompagnement éducatif auprès des parents, veillera à ce que les prestations soient affectées aux besoins exclusifs de l'enfant

Pensez-vous que ce type de mesure peut :

% de ménages en accord avec la liste d'affirmations suivantes :

Total répondants : - ménages avec enfant(s) : 292
- ménage sans enfant : 140



Il existe une relation positive forte entre le fait de penser que la mise en place d'une mesure TPSF peut permettre aux parents de prendre conscience de leurs obligations et qu'elle peut permettre de lutter contre la délinquance.

G. Mieux remplir ses obligations

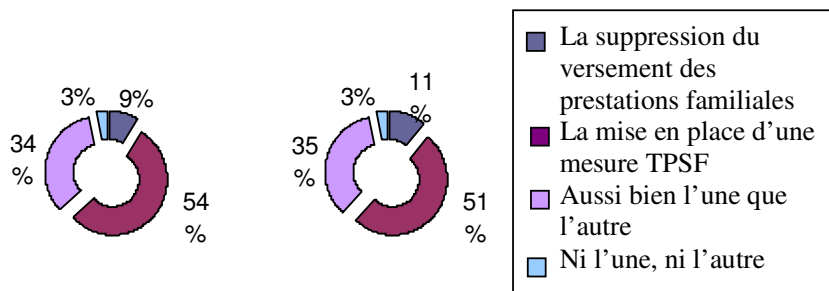
Pour inciter les parents d'enfant ayant commis des actes de délinquance, à mieux remplir leurs obligations qu'est ce qui vous semble préférable :

Total répondants : 292

Total répondants : 140

Parents

Ménages sans enfant



Plus du tiers des ménages avec ou sans enfant **connaissent le projet** de mesure de Tutelles aux Prestations Sociales et Familiales avant la diffusion du questionnaire.

71% des parents et la quasi-totalité des ménages sans enfant pensent que la **mesure TPSF peut permettre aux parents de prendre conscience de leurs obligations**

Près des 3/4 des parents et 79% des ménages sans enfant pensent que cette mesure peut permettre de **lutter contre la délinquance**.

Les parents qui pensent le plus fréquemment que cette mesure pourrait être efficace connaissent un enfant délinquant.

Plus de la moitié des ménages avec ou sans enfant estiment que pour inciter les parents à mieux remplir leur obligations il est **préférable de mettre en place une mesure TPSF**.

Pour permettre aux parents de mieux remplir leurs obligations, il est préférable de :	Sous-population Parents	Sous-population Ménages sans enfant
	<u>Cette réponse a été plus souvent citée par :</u> (tris croisés significatifs pour chacune des 2 sous-populations)	
Supprimer le versement des prestations familiales	- des parents dont la situation professionnelle est plutôt modeste - et dont le chef de famille est inactif.	- des hommes plus âgés - et qui pensent que dans la lutte contre la délinquance, les mesures de sanction sont efficaces.
Mettre en place une mesure de TPSF	- des parents dont la situation professionnelle est plutôt favorisée - et dont le chef de famille est actif.	- des hommes d'âge moyen - et qui pensent que dans la lutte contre la délinquance, l'aide aux parents est plus efficace.
Aussi bien l'un que l'autre	- des parents de niveau d'études moyen - et dont le chef de famille est actif.	- des hommes jeunes.

H. Relation entre consommation télévisuelle et numérique et délinquance des mineurs

77% des ménages qui ne connaissent pas d'enfant délinquant dans leur entourage familial pensent que pour offrir un meilleur environnement médiatique aux publics jeunes il faut avant tout favoriser le dialogue familial contre 71% des parents qui connaissent un enfant délinquant (10% de risques de se tromper)

I. Relation entre absentéisme scolaire et délinquance des mineurs

Les parents qui connaissent un enfant délinquant sont plus nombreux à penser que l'absentéisme n'est pas un problème en soi et qu'il ne faut pas lutter contre.

Les parents qui connaissent un enfant délinquant, sont également plus nombreux à penser que dans la lutte contre l'absentéisme, il est important de sensibiliser les enseignants et de responsabiliser le personnel d'encadrement et moins nombreux à penser qu'il faut contraindre les parents.

Ces parents semblent donc plus demandeurs d'aides extérieures à la famille dans la lutte contre l'absentéisme ou semblent avoir tendance à reporter ce problème sur d'autres personnes que les parents ou l'enfant.

Les parents qui connaissent un enfant délinquant semblent moins sensibles à l'importance du dialogue familial pour offrir un meilleur environnement médiatique aux plus jeunes.

Les ménages avec ou sans enfant qui optent pour la sanction des parents dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme choisissent le même type de mesure pour lutter contre la délinquance.



Fiche n°5: Projet d'allocation libre choix

A. Connaissance du projet d'allocation libre choix

Une allocation unique de garde d'enfant ou allocation libre choix vient d'être créée par décision gouvernementale.

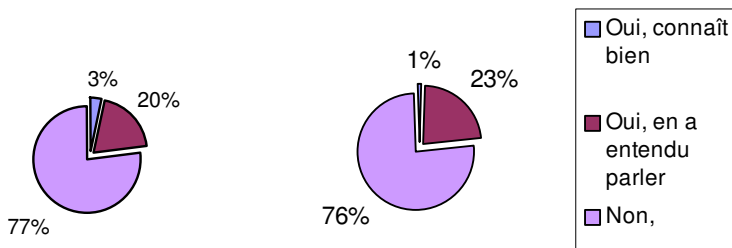
Connaissez-vous l'existence de ce projet ?

Total répondants : 295

Total répondants : 137

Parents

Ménages sans enfant

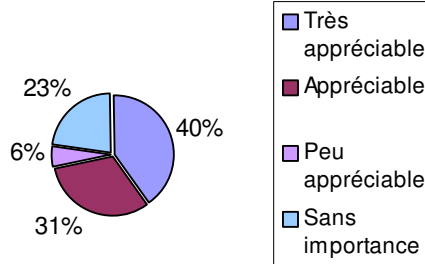


Les parents d'un enfant de moins de 3 ans les mieux renseignés sur le projet, sont plus nombreux à penser que quelque soit le scénario adopté le projet ne leur apportera aucun changement.

B. Simplification des démarches administratives

Total répondants : 81

Est-ce que pour vous la mise en place de cette allocation, en substitution de l'AGED, AFEAMA, APE et APJE entraînerait une simplification des démarches administratives :



C. Scénarii possibles

%si le montant est de :	Scénario 1 150 € mensuels par enfant	Scénario 2 200 € mensuels par ménage	Scénario 3 450 € mensuels par ménage
Faire appel à des services extérieurs pour garder son enfant	33%	47%	21%
Garder soi-même son enfant par la baisse d'activité professionnelle	11%	13%	65%
Aucun changement	60%	35%	20%
Nombre répondants	60	69	82

% supérieur à 100 car plusieurs réponses sont possibles pour chaque scénario.

Moins d' 1/4 des ménages avec ou sans enfant connaissaient le projet d'allocation libre choix avant la diffusion du questionnaire (en mars 2003).

Les parents les mieux renseignés sont :

- les parents d'enfants lycéens,
- les 50-60 ans,
- ceux qui exercent une profession intermédiaire.

Les ménages sans enfant les mieux renseignés sont les ménages dont le chef de famille est inactif.

71% des parents d'enfant de moins de 3 ans estiment que la mise en place de ce projet entraînera une simplification des démarches administratives appréciable.

Les parents qui pensent que le projet ne simplifiera pas les démarches estiment plus souvent que ce projet ne leur apportera aucun changement.

Le scénario n°3 (450€ mensuels par ménages) est celui qui **permettrait** aux parents **le plus de changements** et qui les déciderait à réduire leur activité professionnelle pour garder eux-mêmes leur enfant.

D. Modes de garde

Total répondants : 83

A l'heure actuelle, quel(s) mode(s) de garde employez-vous pour votre (vos) enfant(s) de moins de trois ans ?

Garde à la maison par un parent	46%
Garde par une assistante maternelle à domicile	39%
Accueil en établissement	23%
Garde à la maison par un autre membre de la famille	14%
Garde à la maison par une tierce personne, non membre de la famille (ex: assistante maternelle)	8%
Autre	2%

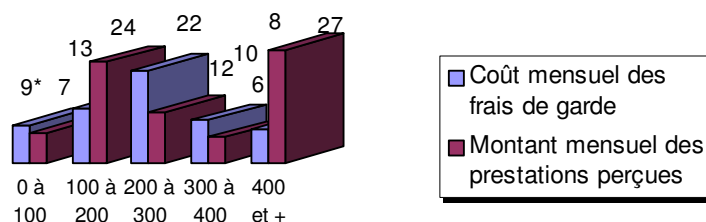
E. Frais de garde et prestations perçues

Total répondants : 82

A l'heure actuelle, de quelle(s) prestations bénéficiez-vous ?

APJE (Allocation jeune enfant)	46%
AFEAMA (Allocation d'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée)	40%
APE (Allocations parentale d'éducation) à taux plein	20%
APE à taux partiel	17%
Aide de l'employeur ou du comité d'entreprise	5%
AGED (Allocation de garde d'enfant à domicile)	4%
Aucune allocation	2%
Autre	7%

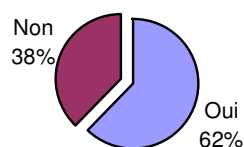
Coût mensuel des frais de garde et montant mensuel des prestations perçues pour l'enfant de moins de 3 ans (en euros)



* : résultats en valeur, 9 personnes dépensent moins de 100€ par mois pour faire garder leur enfant et 7 personnes perçoivent moins de 100€ pour leur enfant de moins de 3 ans.

F. Imposition

Etes-vous imposable ?



Les parents interrogés qui ont un enfant de moins de 3 ans, **gardent le plus souvent cet enfant eux-mêmes (46%) ou le font garder par une assistante maternelle à domicile (39%)**, sachant que plusieurs modes de garde se cumulent.

50% des parents dont l'enfant est gardé à la maison par un parent ne sont pas imposables et 50% des mères n'ont pas d'activité professionnelle.

46% des parents interrogés touchent pour celui-ci l'APJE et 40% touchent l'AFEAMA.

Le montant des prestations perçues dépend du revenu des parents et du mode de garde retenu.

Les parents qui perçoivent le maximum de prestations pour leur enfant de moins de 3 ans sont ceux qui connaissent déjà l'existence du projet d'allocation libre choix.

Plus de la moitié des parents dont un des parents assure la garde de leur enfant ne sont pas imposables contre seulement 16% des parents qui font garder leur enfant part un autre membre de la famille et 26% des parents qui font garder leur enfant par une assistante maternelle à leur domicile.